

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Genève

60^{ème} Session du Comité Exécutif du HCR

28 septembre-02 octobre 2009

**Intervention de S.E. Monsieur Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

**Point 4 de l'ordre du jour
Débat Général**

Genève, le 29 septembre 2009

M. le Président,

Ma délégation est extrêmement reconnaissante à M. Le Haut Commissaire, pour avoir fait de la recherche des solutions durables aux situations de réfugiés prolongées, un des axes principaux de sa déclaration d'ouverture de la présente session du Comité Exécutif.

Le Royaume du Maroc convient avec lui que la recherche des solutions durables est un élément fondamental de la protection internationale. Elle constitue la pierre angulaire du mandat du HCR et de sa stratégie humanitaire.

M. le Haut Commissaire, vient d'effectuer un périple dans notre région, qui l'a mené à Alger et Tindouf. Il a pu constater de visu et déploré, le drame humanitaire des populations des camps de Tindouf, qui perdure depuis plus de trois décennies.

Au Sahara marocain, M. le Haut Commissaire a constaté, avec compassion, la transversalité du drame de la séparation dans toutes les familles du Sahara. Nous le remercions pour l'intérêt qu'il accorde à la souffrance des hommes et des femmes, qui n'ont jamais vu leurs parents et qui, grâce aux Mesures de confiance mises en œuvre par le HCR, ont pu rencontrer leurs proches au Sahara marocain.

Face à une telle situation, que M. le Haut Commissaire a qualifiée de dramatique, le Maroc lance un appel solennel au HCR pour la mise en œuvre pleine et entière de son mandat afin de rechercher des solutions durables aux populations des camps de Tindouf.

L'importance stratégique que M. le Haut Commissaire vient de consacrer à la question des solutions durables dans son discours d'ouverture de ce matin nous conforte et nous encourage à solliciter son action dans ce sens.

M. le Président,

Le droit international des réfugiés est très clair. Il prévoit 3 solutions durables :

1- la première solution est celle du rapatriement volontaire. Elle est considérée par le HCR et la Communauté internationale comme la solution la plus privilégiée.

C'est pourquoi le Maroc y avait nourri tous les espoirs, en lançant, dès le début du conflit, l'Appel de la « Patrie est clémente et miséricordieuse » pour le retour volontaire au Maroc, des populations qui ont été emmenées de force dans les camps de Tindouf. Le HCR avait commencé sa campagne pour leur rapatriement librement consenti. Cependant, il a été empêché de poursuivre sa mission par les autorités algériennes, qui lui ont interdit d'informer les populations des camps sur leur droit au retour volontaire.

Ainsi, par la volonté du pays hôte, l'Algérie, cette solution est bloquée depuis plus de 30 ans. L'Algérie est étrangement le seul pays hôte au monde à s'opposer, non pas pour des raisons humanitaires, mais pour des motifs manifestement politiques, au retour d'une population déplacée à son pays d'origine.

2- la deuxième solution est l'intégration locale :

Cette solution durable n'a jamais été appliquée par le pays hôte. Cependant, l'Algérie l'a favorisée pour les seuls algériens originaires de la région de Tindouf, qui ont été implantés dans les camps pour en gonfler le nombre. Ainsi, l'Algérie a permis, ces dernières années, à plus de 20.000 personnes d'entre eux de s'intégrer dans les villes et villages algériens. Les sahraouis de souche marocaine ont été malheureusement discriminés et exclus de cette solution durable. Ce qui constitue une violation flagrante par le pays hôte, l'Algérie, de la règle fondamentale de l'égalité d'accès aux droits pour ces populations.

3- la troisième solution est la réinstallation dans des pays tiers :

Le droit international des réfugiés, notamment la Convention de Genève de 1951, le protocole Additionnel de 1967, les conclusions de l'Excom et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU prévoient le recours à cette ultime solution en cas d'impossibilité d'appliquer les deux précédentes.

Cette solution durable n'a, malheureusement, jamais été proposée aux populations des camps de Tindouf.

Aussi, et face au blocage humanitaire actuel, le Maroc voudrait demander au HCR de prendre les mesures nécessaires, conformément à son mandat et aux conclusions du Comité Exécutif et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale de l'ONU, de mettre en œuvre cette solution et d'informer les populations des camps sur leur droit de pouvoir quitter les camps et de choisir librement de se réinstaller dans des pays tiers.

Pourquoi le Maroc fait cette proposition ?

La décision du Maroc de solliciter du HCR d'œuvrer à leur réinstallation est motivée par plusieurs raisons :

- Le Maroc rejette avec force les motivations politiques de l'Algérie pour son opposition au retour librement consenti de ces populations marocaines à leur Mère Patrie. De même qu'il n'acceptera jamais qu'elle les prive de leur droit légitime à la réinstallation.

- Le cas des camps de Tindouf fait partie des situations de réfugiés prolongées et en tant que tel ils sont directement concernés par la mise en œuvre des solutions durables préconisées par le HCR, conformément à son mandat.

- Les populations des camps vivent dans des conditions dramatiques insupportables. Ces camps abritent actuellement, la 2^{ème} génération de ces séquestrés marocains.

- Le HCR n'a pas vocation d'assister indéfiniment des populations parce que le pays d'asile s'oppose à leur rapatriement. Par contre, et en l'absence de perspectives de rapatriement volontaire et d'intégration locale, il a l'obligation d'explorer et de mettre en œuvre la 3^{ème} et ultime solution durable, en l'occurrence la réinstallation dans des pays tiers.

- L'Algérie a abdiqué sa responsabilité internationale dans les camps en faveur du Polisario et œuvré à leur militarisation, en violation du droit international humanitaire.

- Le Polisario vient d'y créer des tribunaux pour y juger ceux qui osent s'opposer à son autoritarisme stalinien de parti unique, ou tentent de fuir les camps. Par conséquent, ces derniers ont perdu désormais leur statut de camps de réfugiés.

- La poursuite des violations des droits de l'homme des populations des camps au sud et au vu et avec la complicité du pays hôte, l'Algérie.

- L'impossibilité pour le Maroc de se résigner à la perpétuation de la séquestration de ses citoyens dans les camps de Tindouf pour servir l'agenda caché de l'Algérie

Pourquoi le Maroc demande la réinstallation maintenant et pas avant ?

Le timing de la requête marocaine au HCR a été dicté par plusieurs considérations :

- Le blocage, depuis 35 ans, par l'Algérie du mandat du HCR à l'égard des camps de Tindouf est intolérable moralement, inacceptable politiquement et illégal juridiquement.

- Le HCR ne devrait plus se limiter, dans les camps de Tindouf, à son seul mandat d'assistance alimentaire, mais devrait l'élargir, comme l'y obligent ses statuts, à la protection en générale et la mise en œuvre des solutions durables en particulier.

- Les populations ont désormais plus besoin de liberté et de dignité humaine que de farine et de lait en poudre.

- La stratégie de promotion et de mise en œuvre des solutions durables pour les situations de réfugiés prolongées dans le monde, est initiée avec succès, par le Haut Commissariat, depuis les consultations mondiales sur la protection internationale de 2002.

- La réussite du HCR ces 5 dernières années à rapatrier 10 millions de déplacés, soit 2 millions de réfugiés par an, et à réinstaller dans des pays tiers plus 65 800 réfugiés. Le Maroc le félicite chaleureusement et remercie les pays de réinstallation pour leur hospitalité.

- L'inquiétante confirmation par l'Algérie, lors du récent périple du Haut Commissaire dans notre région, de son veto au recensement des populations des camps, et partant de leur droit au rapatriement volontaire. Ce qui est synonyme de leur condamnation à une peine collective d'exil à perpétuité.

- La profonde conviction du Maroc, confortée par la conclusion du rapport que le Haut commissaire vient de nous soumettre, que l'assistance humanitaire, tout comme l'autosuffisance, ne constituent nullement des solutions durables au problème des réfugiés de longue durée.

- La préoccupation du Maroc face à l'impact traumatique et les conséquences négatives de la prolongation de l'exil sur ces populations, particulièrement les plus vulnérables parmi elles, les enfants et les femmes, comme vient de le révéler le rapport du Haut Commissaire sur la protection Internationale.

- La crainte que le sentiment de désespoir qui taraude les populations des camps, ne soit exploité par les réseaux terroristes qui sévissent dans la région sahélo-saharienne.

M. le président

Pour toutes ces raisons, le Maroc ne peut rester les bras croisés face à ce drame et laisser ses citoyens séquestrés à Tindouf grandir et à mourir dans les camps. Il ne saurait se résigner, non plus, à ce qu'ils n'aient que l'amer choix entre accepter d'endurer l'exil dans ces camps ou risquer leur vie en s'en évadant. La démarche marocaine ambitionne uniquement de leur donner le droit de s'affranchir des affres de l'exil, en optant de vivre dans la liberté et la dignité et leur offrir l'espoir d'une vie meilleure sous d'autres cieux.

Dans cette perspective, ma délégation voudrait déclarer solennellement que la demande du Maroc de mettre en œuvre la solution de réinstallation n'aura aucun impact sur le processus de règlement politique définitif, qui relève exclusivement du Conseil de sécurité. En effet, les futurs bénéficiaires de toute réinstallation, garderont leur droit légitime, plein et entier, de pouvoir participer, le moment venu, à toute consultation référendaire sur la solution politique et définitive qui émergerait des négociations actuelles sous les auspices du Conseil de Sécurité, sur la base de l'initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara, dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

M. le Président,

Pour conclure, le Maroc voudrait adresser au HCR une triple demande :

* le Maroc appelle solennellement le HCR à tout mettre en œuvre afin d'informer les populations des camps de Tindouf sur leur droit légitime de choisir librement de s'installer dans un pays tiers,

* le Maroc sollicite du HCR de sonder les pays susceptibles d'offrir des places de réinstallation aux personnes des camps qui désireraient les quitter.

* le Maroc invite le HCR à sensibiliser les Agences onusiennes afin qu'elles puissent apporter leur contribution à la réalisation de cette opérations éminemment humanitaire.

Aux pays contributeurs, le Maroc voudrait exprimer sa reconnaissance pour leur générosité et l'assistance alimentaire qu'ils ont prodiguée aux populations des camps de Tindouf des décennies durant. Ce pendant aujourd'hui plus que jamais ces populations n'ont plus besoin d'aides palliative, qui perpétue leur statut d'assistées, mais de véritables et audacieuses solutions durables, susceptibles de leur rendre leur liberté et leur dignité.

A l'Algérie, pays hôte, le Maroc lance un appel afin qu'elle fasse preuve autant de responsabilité que de compassion et fasse prévaloir les valeurs humanitaires qu'elle a toujours clamé défendre dans cette affaire. Aucune motivation politique, aucun principe de droit international ne sauront justifier le maintien de milliers d'êtres humains dans les camps de Tindouf et leur privation de leur droit élémentaire à la liberté et à la dignité humaine. En d'autres termes l'exercice du droit à l'autodétermination, si cher à l'Algérie, commence par le libre choix de continuer à vivre dans les camps ou se réinstaller dans un pays tiers.